



Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

Lavande 025628

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

Lavande 025628

Contient Linalyl acetate, 4-tert-Butylcyclohexyl acetate, Linalyl acetate, Linalool, Coumarin, Terpeneol extra, 1,7,7-Trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-one, Terpeneol, beta-Caryophyllene, 4-Carvomenthenol, 2-Octanone (Methyl hexyl ketone), Methyl atrarate, d-Limonene, Geraniol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit destiné à l'industrie de la Parfumerie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MD FRAGRANCES**

1514 avenue de la Plaine
06250 MOUGINS

Tel : 00 33 4 93 75 67 63

Fax: 00 33 4 93 75 67 34

Email : legislation@mdfragrances.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : 00 33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008

(Législation CLP)

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Classification selon le règlement 1272/2008



Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Lavande 025628

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

(Législation CLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau



2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit non réglementé.

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Pourcentage %
Linalyl acetate (No REACH : 01-2119454789-19)	115-95-7	204-116-4	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319	[25-30]
4-tert-Butylcyclohexyl acetate (No REACH : 01-2119976286-24)	32210-23-4	250-954-9	Skin Sens. 1B - H317	[10-15]
Linalyl acetate (No REACH : 01-2119454789-19)	115-95-7	204-116-4	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317	[5-10]
1,7,7-Trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-one	76-22-2	200-945-0	Acute Tox. 4 (Inhala, Acute Tox. 4 (Oral), Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2, Flam. Sol. 2, Skin Irrit. 2, Stot Se 2 - H228, H302+H332, H315, H318, H371, H411	[0-5]
1-(5,6,7,8-Tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (Fixolid)	1506-02-1	216-133-4	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H302, H410	[0-5]
2-Octanone (Methyl hexyl ketone) (No REACH : 01-2120118362-67)	111-13-7	203-837-1	Acute Tox. 4 (Oral), Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3 - H319	[0-5]
4-Carvomenthenol	562-74-3	209-235-5	Acute Tox. 4 (Inhala, Acute Tox. 4 (Oral), Skin Irrit. 2, Stot Se 3 - H302+H332, H315, H335	[0-5]



Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Lavande 025628

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

5-Acetyl-1,1,2,3,3,6-hexaméthylindan	15323-35-0	239-360-0	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H302, H410	[0-5]
Amyl salicylate (No REACH : 01-21199669444-27)	2050-08-0	218-080-2	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H302, H410	[0-5]
Coumarin (No REACH : 01-2119949300-45)	91-64-5	202-086-7	Acute Tox. 4 (Oral), Skin Sens. 1B - H302, H317	[0-5]
Geraniol (No REACH : 01-2119552430-49)	106-24-1	203-377-1	Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A - H315, H317, H318	[0-5]
Linalool (No REACH : 01-2119474016-42)	78-70-6	201-134-4	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319	[0-5]
Méthyl atrarate (No REACH : 01-2120762759-36)	4707-47-5	225-193-0	Skin Sens. 1B - H317	[0-5]
Terpineol	8000-41-7	232-268-1	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 - H315, H319	[0-5]
Terpineol extra (No REACH : 01-2119980717-23)	8000-41-7	232-268-1	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 - H315, H319	[0-5]
beta-Caryophyllene	87-44-5	201-746-1	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 4, Skin Sens. 1B - H304, H317, H413	[0-5]
d-Limonene (No REACH : 01-2119529223-47)	5989-27-5	227-813-5	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H226, H315, H317, H400, H412	[0-5]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : Laver immédiatement avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes).

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Extincteur à CO₂, poudre ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..

Prévention : Dans le cas où le produit est inflammable, ne pas fumer et ne pas exposer à proximité d'une flamme nue.



Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Lavande 025628

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure pour feu d'origine chimique.

6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Respecter les consignes indiquées au paragraphe 2.2.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endigage avec du sable ou une poudre absorbante inerte.
Élimination des déchets et des eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Non applicable.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si le produit doit être transvasé dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur.
Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Données non disponibles.



Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Lavande 025628

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Données non disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Conservation en mois :	12
Aspect :	Liquide
Odeur :	agreste
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Indice de réfraction à 20°C :	[1.4300 ; 1.4900]
Point éclair en °C :	>61°C
Densité relative (d20/20) :	[0.9600 ; 1.0200]

9.2. Autres informations

Non applicable.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de danger particulier à signaler.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Lavande 025628

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

Pas de réaction dangereuse identifiée.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les acides, les bases et les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Possibilité de formation de monoxyde, de dioxyde de carbone en cas de combustion.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette composition parfumante n'a pas fait l'objet de tests toxicologiques en tant que telle, mais elle est constituée de substances possédant une bibliographie toxicologique. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les dangers toxicologiques potentiels sont listées dans la section 3 et si des informations sont disponibles au paragraphe 11.1.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

1-(5,6,7,8-Tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (Fixolid)

ETAO : 1 000,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Linalool

ETAO : 2 790,10 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Coumarin

ETAO : 500,00 mg/kg(Estimée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

1,7,7-Trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-one

ETAO : 1 500,02 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : 1,50 mg/l(Estimée)

Amyl salicylate

ETAO : 2 000,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Terpineol

ETAO : 4 300,34 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

4-Carvomenthenol

ETAO : 1 300,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : 2 500,00 mg/kg(Estimée) ETAI : 1,50 mg/l(Déterminée)

2-Octanone (Methyl hexyl ketone)

ETAO : Non Déterminée ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Geraniol

ETAO : 3 600,23 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée



Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Lavande 025628

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

5-Acetyl-1,1,2,3,3,6-hexamethylindan

ETAO : 500,00 mg/kg(Estimée)

ETAC : Non Déterminée

ETAI : Non Déterminée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests d'écotoxicité en tant que tel, mais il est constitué de substances ayant une bibliographie établie sur leur écotoxicité. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les effets potentiels toxiques sont listées dans la section 3.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles.

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit et emballages souillés : évacuer conformément à la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

IATA:





Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Lavande 025628

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

Nomenclature Douanière : 33029090

14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :3334

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :MATIERE LIQUIDE REGLEMENTEE POUR LE TRANSPORT AERIEN N.S.A. (Linalyl acetate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Se référer à la section 2.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas concerné.

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FDS établie selon le règlement (CE) 830/2015, 1272/2008 et 1907/2006 (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Données non disponibles.



Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/11/2022

Lavande 025628

Revision : MD1-1-CLP du 25/11/2022

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 2.1 2.2 3 3.2 5.2 8.2 11.1 14 16